

## CONTRAT DE PENSION CANINE POUR JUILLET ET AOUT

## **ENTRE:**

SARL Pension de de l'Oost Houck Siret 92199302800015 représentée par Madame Catteau Montaine 14 rue de Oost Houck 59470 Bambecque 06.13.20.43.26

ET:
Nom, Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Personne à prévenir en cas d'urgence + téléphone :
Nom du chien :
Race ou type :
Poids (approximatif):
N° Identification :
Problème de santé :
Traitement (sur ordonnance) :
<u>Durée du séjour:</u>
Jour d'arrivée:
Jour (prévu) de départ:
TOUT DÉPART APRÈS 10H SERA FACTURÉ COMME UNE JOURNÉE

## Il à été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

La pension le l'Oost Houck acceptera votre animal de compagnie sous les conditions suivantes :

- Dépôt du carnet de santé à l'arrivée ainsi que sa carte d'identification
- Votre animal devra être traité contres les puces et les tiques ainsi que ses effets personnels (qui sont accepté mais la pension n'est pas responsable en cas de dégradation), il devra également avoir un vermifuge à jour.
- Les vaccins CHLPR + Toux du chenil doivent obligatoirement être à jour.
- Dans le cas où votre animal nécessiterait des soins vétérinaire, vous donnez toute autorisation à la pension de l'Oost Houck d'effectuer les soins éventuels prescrits. La pension s'engage à prévenir le propriétaire au numéro ci-dessus en cas d'éventuel problème. La pension en boxe individuel n'exclue pas un risque général tel que : maladie déclarée durant son séjour, blessures dans le boxe, décès de l'animal (vieillesse etc...). En aucun cas la pension de l'Oost Houck ne sera tenue pour responsable. En

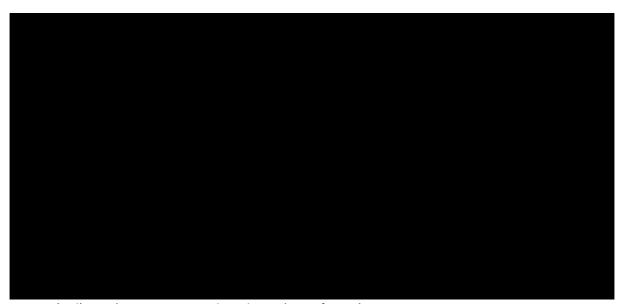
conséquence, les soins et traitements qui pourraient être nécessaires seront à la charge du propriétaire.

Le tarif de la durée du séjour de votre animal est à l'arrivée de l'animal.

Il sera possible de prolonger le séjour de votre animal en fonction de la disponibilité des box.

## **Horaires d'ouverture:**

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h jusqu'a 17h (Jours fériés: ouvert uniquement le matin)



1 Journée d'essai (qui ne comprend pas la nuit) sera facturée 10€.

Vous pouvez ramener les croquettes de votre animal ce qui est d'ailleurs conseillé.

Montant total à régler :...........€ (uniquement chèque, espèces ou virement bancaire\*). Arrhes de (50%) à la réservation.........€, versées le .......par.....par......

Des arrhes, correspondant à 50% du montant total de la durée du séjour, seront demandées pour toute réservation ferme. Elles ne feront l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation du séjour à moins de 2 mois avant le jour d'entrée du chien dans la pension inscrite sur le contrat. Le contrat de pension signé devra être remis avec les arrhes pour toute confirmation de réservation de séjour. Tout séjour réservé est un séjour dû, même si le propriétaire reprend de manière anticipée son animal. Le paiement pourra être effectué soit par chèque, soit en espèces soit par virement bancaire. Pas de paiement par carte bancaire

parement par carte barreane	
*RIB DE LA PENSION DE L'OOST HOUCK: FR76 1627 5107 0008	0007 2469 497
Mme,	
Mr	r
econnait avoir pris connaissances des cor acceptes sans réserve d'aucune sorte.	nditions stipulées et les
Fait à Bambecque, le :	
Signature de la Pension de l'Oost Houck : propriétaire :	Signature du

Pour toutes infos supplémentaires, vous pouvez contacter le pension par téléphone 0613204326, mail: lapensiondeloosthouck@gmail.com, sur Facebook (la pension de l'oost houck) ou vous rendre directement sur le site internet: <a href="https://pensiondeloosthouck.com/">https://pensiondeloosthouck.com/</a>.